



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

COMMUNIQUÉ

**GOVERNEMENT
DE LA FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES**

Séance du 8 avril 2021

Le Gouvernement avance sur le Plan de relance européen et plusieurs grands enjeux liés à l'enseignement

Ce jeudi 08 avril, sur proposition du Ministre-Président, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a arrêté les montants alloués à chacune des fiches de son plan d'investissement afin que l'ensemble des projets déposés corresponde à 100 % du montant obtenu dans le cadre du plan de relance européen.

Les différentes enveloppes allouées sont reprises dans le tableau ci-dessous :

Axe	Nom du projet	Enveloppes 100%
Écologique	<i>Bâtiments scolaires</i>	230 769 231€
	<i>Bâtiments culturels</i>	48 753 846€
	<i>Bâtiments universités</i>	50 000 000€
	<i>Bâtiments sportifs et IPPJ</i>	32 653 846€
	<i>Plateforme environnement et transition énergétique (Recherche)</i>	26 500 000€
Numérique	<i>Numérisation de l'ONE</i>	31 400 000€
	<i>Numérisation culture et médias</i>	16 000 000€
	<i>Stratégie numérique pour l'enseignement de promotion sociale et l'enseignement supérieur</i>	32 000 000€
Réponse CSR	<i>Accompagnement personnalisé et différenciation des apprentissages (Enseignement obligatoire)</i>	26 923 077€
	TOTAL	495 000 000€

En approuvant la fiche portant sur la rénovation des bâtiments scolaires, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a franchi une nouvelle étape dans cet important dossier proposé par le Ministre Frédéric Daerden, en charge de la matière.

Ce sont 230 millions €, sur une enveloppe de 495 millions € obtenue par la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui seront affectés pour contribuer à améliorer la qualité des infrastructures scolaires de l'enseignement obligatoire, de l'enseignement de promotion sociale, et de l'enseignement supérieur (hors universités qui font l'objet d'une fiche en tant que telle), notamment en matière d'efficacité énergétique.

Ces dernières semaines, les concertations avec WBE et les fédérations de pouvoirs organisateurs du libre et de l'officiel subventionnés ont permis d'affiner selon trois principes, le mécanisme de répartition de l'enveloppe européenne en faveur de notre enseignement :

- Adaptation de la clé de répartition¹ qui devient indicative
- Mise en avant de la sélection qualitative des dossiers
- Mise en place d'un effet levier afin de booster les moyens investis

Afin de garantir que les projets les plus qualitatifs et en adéquation avec les exigences européennes soient priorités, un mécanisme de **vases communicants** au sein des enveloppes

prédéfinies par la clé sera mis en place (+/- 15%). Sur cette base, l'officiel subventionné, le libre subventionné et WBE **peuvent chacun espérer atteindre plus de 35% de l'enveloppe globale.**

L'objectif de ce mécanisme est de sélectionner les dossiers qui rencontreront au mieux les critères établis par la Commission européenne afin de garantir une utilisation complète des moyens obtenus pour les bâtiments scolaires.

Par ailleurs, pour maximiser la mobilisation de moyens afin de rencontrer l'objectif d'amélioration du parc immobilier pour les élèves de Wallonie et de Bruxelles, tous réseaux confondus, les montants du plan de relance devront susciter un **effet de levier** (hors TVA et hors charge d'intérêts). Cet effet de levier sera financé par les Pouvoirs organisateurs. Si c'est au travers d'un emprunt, il sera **garanti par la Fédération Wallonie Bruxelles qui prendra également en charge la totalité des intérêts**, soit un montant potentiel de plus de 10 millions d'euros pour le réseau libre subventionné et plus de 14 millions d'euros pour le réseau officiel subventionné (pour un effet levier respectif situé dans une fourchette entre 35 et 65% du montant du projet) et plus de 2 millions d'euros pour WBE (pour un effet levier situé dans une fourchette entre 0 et 35% du montant du projet).

Pour l'ensemble des Pouvoirs organisateurs, la TVA sera par ailleurs prise en charge par la Fédération sur la partie des moyens apportée par le plan de relance.

L'ensemble de ces mécanismes contribuent à une répartition globale équitable des moyens provenant du plan de relance, prenant en considération tant les spécificités de chaque réseau que les qualités intrinsèques des projets qui seront déposés et dont seule la réalisation optimale dans les délais requis par la Commission européenne garantira la perception de 100 % des moyens du plan de relance européen.

Le Gouvernement définit une feuille de route face à plusieurs grands enjeux

Parallèlement à cette répartition affinée de l'enveloppe européenne entre les différents réseaux d'enseignement, le Gouvernement entend poursuivre la réflexion sur la gestion prospective des moyens consacrés à l'enseignement.

De l'enseignement fondamental à l'enseignement supérieur, en passant par l'enseignement en alternance ou de promotion sociale, la Fédération consacre 70 % de son budget annuel au financement des différentes politiques relatives à l'enseignement. Le Gouvernement tient à tout mettre en œuvre afin de veiller à la meilleure utilisation possible des moyens publics afin de garantir le financement de ces politiques et ainsi répondre aux enjeux majeurs dont la Fédération Wallonie-Bruxelles doit faire face.

Quelques grands enjeux :

- La mise œuvre et la réussite des différents chantiers liés au Pacte pour un Enseignement d'excellence.
- La réforme de la formation initiale des enseignants.
- Le financement de l'enseignement supérieur.

- Les négociations sociales sectorielles de l'enseignement.
- La question du financement des frais de fonctionnement des établissements scolaires à la suite de l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 1^{er} octobre 2020.
- La réforme des différents fonds des bâtiments scolaires.

Le Gouvernement entend mener plusieurs travaux de front afin de répondre à ces différents enjeux, au départ du constat que la Fédération consacre à son enseignement, de manière générale, un budget total parmi les plus importants des pays de l'OCDE. Si ce budget est en constante évolution et qu'aucun plan global d'économie n'est ni souhaité ni envisagé par le Gouvernement, celui-ci souhaite toutefois, animé par le souci de la responsabilité institutionnelle et de la prévisibilité légitime, organiser une gestion prospective de son évolution et des grandes lignes de son affectation, dans un cadre pluriannuel dépassant celui de la présente législature.

Pour Pierre-Yves Jeholet : *« Aujourd'hui, il était important d'arrêter les montants alloués à l'ensemble des fiches déposées dans le cadre du Plan de relance européen, et qui couvrent la plupart des compétences de la Fédération. S'agissant de la fiche pour lequel le montant le plus important est alloué, celle des bâtiments scolaires, il était également important, comme je m'y étais engagé, d'affiner la répartition de l'enveloppe globale afin de mieux prendre en considération la situation de chaque réseau d'une part, mais également de mieux coller aux contraintes européennes en termes de délais d'exécution et de qualité des projets déposés d'autre part. C'est aujourd'hui chose faite. Mais comme annoncé, le plan de relance européen, ce n'est qu'une petite partie des moyens consacrés à notre enseignement. Dans le souci de la recherche d'une meilleure prévisibilité sur l'évolution des dépenses et aussi d'un meilleur équilibre entre les réseaux, le Gouvernement a aussi décidé de lancer différents travaux au sujet de quelques grands enjeux auxquels la Fédération est confrontée. La réforme des différents fonds des bâtiments scolaires, l'élaboration d'un nouveau dispositif législatif non discriminatoire concernant le financement des frais de fonctionnement des établissements scolaires dans une perspective pluriannuelle, la poursuite du refinancement de l'enseignement supérieur, les moyens nécessaires pour la réussite du pacte d'excellence, ... ce sont autant de chantiers d'importance que nous devons mener à bien sans tabou afin d'offrir aux générations futures un enseignement toujours plus efficient, plus juste et plus inclusif. »*

Pour Frédéric Daerden, *« l'ampleur des moyens consacrés pour les bâtiments scolaires, notamment dans le plan de relance, témoigne de la nécessité d'enfin concentrer les efforts sur un des leviers les plus puissants de l'émancipation des francophones et de la croissance de demain. Outre l'ampleur, je suis particulièrement satisfait que le Gouvernement joue un rôle d'amplificateur : on ne se contente pas de répartir les moyens mais on booste les investissements. C'est une nouvelle étape importante du processus d'amélioration de nos écoles qui va donner sa pleine mesure dans le cadre du vaste Chantier des bâtiments scolaires. Cette étape s'ajoute déjà aux moyens dégagés pour les sanitaires ou l'équipement numérique. Plus que jamais, le Gouvernement fait le choix de l'investissement dans l'avenir ».*

Pour Bénédicte Linard : *« Le Plan de relance européen représente une opportunité majeure pour des investissements qui profitent aux générations futures. Dans ce cadre, je me réjouis du choix fort posé par le Gouvernement d'injecter massivement des moyens dans les infrastructures, et en particulier dans les bâtiments scolaires, afin d'accélérer la transition*

écologique. Les nouveaux équilibres que le Gouvernement a réalisés et ceux qu'il s'est engagé à trouver pour l'avenir permettront de pacifier les relations entre réseaux au moment où chacun doit se mobiliser pour relever le défi climatique, et répondre aux nombreux enjeux de notre enseignement ».

Cabinet de Pierre-Yves JEHOLET

Nicolas Reynders

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 (0) 473 27 14 79

Cabinet de Frédéric DAERDEN

Xavier Gonzalez

xavier.gonzalez@gov.cfwb.be

+32 (0) 479 86 59 11

Cabinet de Bénédicte LINARD

Lauriane Douchamps

Lauriane.Douchamps@gov.cfwb.be

+32 (0) 478 98 59 96

ⁱ (Intégration des moyens issus du fonds de garantie et des remboursements au CRAC, exclusions des moyens issus des dotations exceptionnelles à WBE et des loyers SPABS).